



L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 06 janvier 2023.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	17
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Madame Annie DUCHENE, Messieurs Jean-Jacques LAGOGUEY, Denis MAILIER, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Marie-Thérèse LEROY, Nelly DELELIGNE.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Madame Carmen LABILLE était représentée par Monsieur Madame Solange GAUDY.
Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.
Monsieur Fadi DAHDOUN était représenté par Madame Rachida BOUDADI.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel LAMY avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND.
Monsieur Patrick DYON avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.
Madame Claude HOMEHR avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.
Monsieur Jean-Marie CAMUT avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.
Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE.
Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Absents(es) excusés(es) :

Monsieur Jean-Pierre ABEL, Philippe BORDE, Madame Lydie FINELLO.

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,
Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,
Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,
Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2023_02_03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Au vu de la réglementation, le vote du Budget Primitif du CDG 10 est proposé dans les 2 mois après le débat sur les orientations budgétaires présentées en Conseil d'Administration le 29 novembre dernier.

Après constatation des résultats 2022, issus de la balance des comptes du CDG 10, il ressort que la situation financière au 31 décembre 2022 laisse apparaître un résultat global de 1.048.809,09 € (35.314,63 en investissement et 1.013.494,46 € en fonctionnement) auquel il convient de déduire un montant de 131.000,00 € de crédits reportés sur l'exercice 2023.

Le projet de budget présenté prend en compte les éléments soulevés lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

- Disparition quasi complète des participations de la coordination interrégionale Est hormis, le financement des concours et examens de catégories A et B ainsi que le financement des FMPE de catégorie A et B), soit une prévision de baisse de financement d'environ 40.000,00 € pour notre établissement.

- Prise en compte dans le chapitre 012, charges de personnel, des hausses de traitement consécutives à la hausse de point d'indice, des modifications du tableau des effectifs arrêté au 1^{er} janvier 2023, de la hausse de cotisation à notre contrat groupe assurance...

- Prise en charge de nouveaux agents de collectivités au sein de notre service de médecine préventive (en lieu et place de la MSA) entraînant le recrutement d'un infirmier et augmentant le budget en terme de remboursement des visites médicales,

- La perte de financement du FIPHFP dans le cadre de notre convention en matière de gestion du handicap dans les collectivités, au regard des exigences du fonds dans les objectifs fixés ainsi qu'au regard de la baisse d'activité du service du CDG (agent en situation d'arrêt de maladie),

- Prise en compte dans la section de fonctionnement de nouveaux abonnements et hébergements (évolution de fonctionnement des services...),

- Pour la partie Investissement : poursuite des travaux engagés en 2022 (report de crédits).

L'excédent budgétaire d'un montant de **751.368,00 €** qui se dégage des prévisions, permettra d'absorber de nouveaux projets qui pourraient voir le jour au cours de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 telles que :

Investissement :	Dépenses	152 534,00 €
	Recettes	283 534,00 €

Fonctionnement :	Dépenses	3 230 855,00 €
	Recettes	3 982 223,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :	Dépenses	283 534,00 € (dont 131 000,00 € de Restes à réaliser)
	Recettes	283 534,00 €

Fonctionnement :	Dépenses	3 230 855,00 €
	Recettes	3 982 223,00 €

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 02 février 2023

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 21/02/2023.



Le Président,

Thierry BLASCO

Acte à classer

2023_02_03

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-21T12-01-22.00 (MI243316934)

Identifiant unique de l'acte : 010-281000026-20230202-2023_02_03-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023

Date de décision : 02/02/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. budgets et comptes
7.1.1.1. budgets primitifs

Identifiant unique de l'acte antérieur :
:

Acte : totem-20230216160504.XML

Multicanal : Non

Pièces jointes :

2023 Crédits à reporter
2022-2023.PDF

Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires



Imprimer la PJ avec le tampon AR

2023_02_03 Vote du
Budget Primitif 2023.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/23 à 12:01

Par MALITTE RACHEL

Transmis

Date 21/02/23 à 12:01

Par MALITTE RACHEL

Accusé de réception

Date 21/02/23 à 12:17

